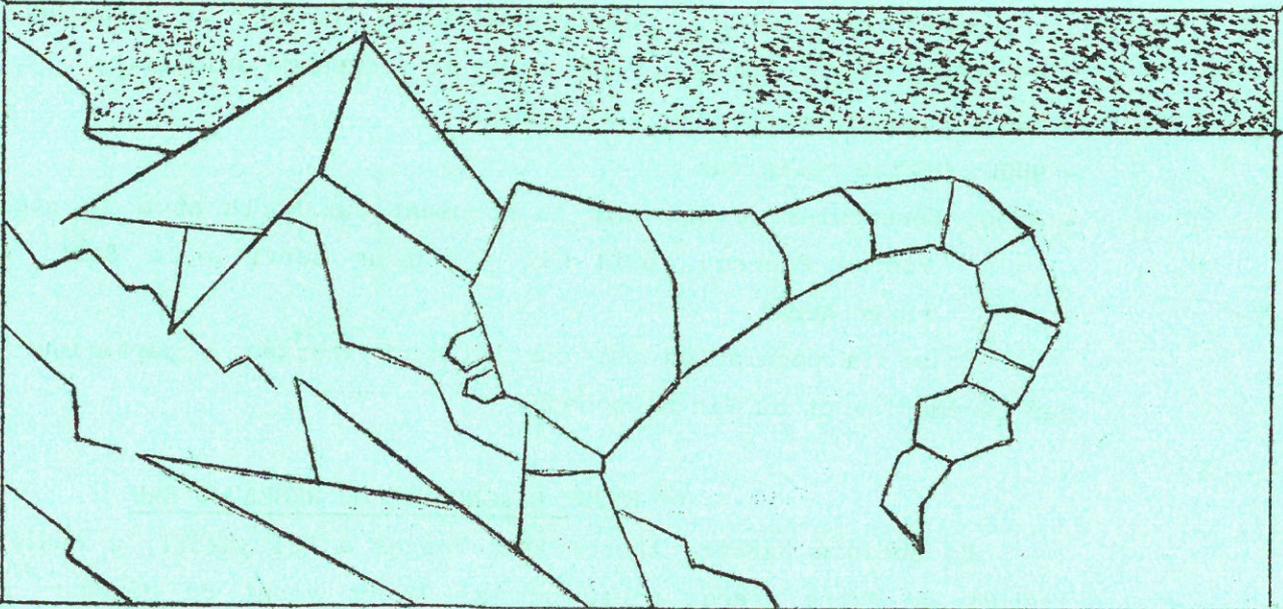


# ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE S/MEURTHE

NOV 92

N°299



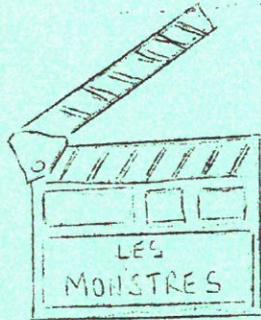
SCORPION





**\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\***

08 novembre	Belote	Club de l'Amitié	à THIAVILLE
11 novembre	Cérémonies	Municipalité	à THIAVILLE
29 novembre	Ste Cécile	Chorale	à BERTRICHAMPS
05 décembre	Défilé Char	St-Nicolas Ass.Familale	à THIAVILLE et LACHAPELLE
13 décembre	Choucroute	Foyer Rural	à THIAVILLE
06 ou 13 décembre	Ste Barbe	Amicale Pompiers	à THIAVILLE



**\*\* OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS \*\***

La collecte des objets ménagers encombrants (vieux meubles, matelas, sommiers, cuisinières, machines à laver, téléviseurs, etc) aura lieu le 17 NOVEMBRE 1992.

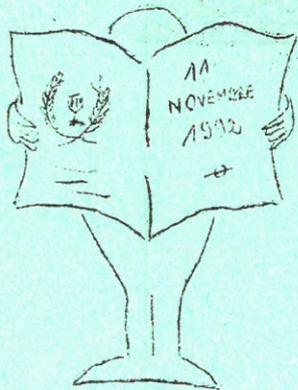
Sortir les objets la veille au soir. Merci.

**\*\* CEREMONIES DU SOUVENIR \*\***

Comme tous les ans, les cérémonies du Souvenir se dérouleront à THIAVILLE le 11 novembre 1992, selon le programme suivant:

- 8H45: Rassemblement devant la Mairie
- 9H00: Office religieux
- 9H50: Cérémonies du Souvenir au Monument aux Morts et à la stèle Pierre Pierron, puis Vin d'honneur servi à la Salle du Foyer Rural.

Toute la population est cordialement invitée à participer à ces cérémonies et au Vin d'honneur.



**\*\* ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU \*\***

La Société SAFEGE, Agence Rhin-Vosges à REICHSTETT, a réalisé l'étude de notre réseau d'eau en mai 92 et vient de déposer son rapport. On doit retenir de cet important document:

- que les enregistrements montrent de faibles hauteurs de marnage aux réservoirs,
- que le réseau n'est soumis à aucune variation de pression importante, même lors des pointes de consommation,
- que la conduite alimentant "Les Hayottes" est parfaitement étanche,
- que les 2 autres conduites (Ø 125 et Ø 200) alimentant le reste du village ont un rendement de 92%. Ce rendement est tout à fait exceptionnel (on considère que 70% est un chiffre normal, c'est à dire enregistrant en moyenne 30% de fuites). Cette qualité exceptionnelle résulte du parfait entretien et des réparations entreprises depuis plusieurs années par la commune et de la pression peu élevée à laquelle le réseau est soumis (3 bars).



Bien, notre réseau est bon. Sans doute, le rendement de 92% est dû à de nombreuses réparations à court et moyen terme.

En conclusion, notre réseau est bon. Tant mieux. Le rapport propose ensuite un certain nombre d'opérations à court et moyen terme (coût estimé: 3 100 000 Fr):

1 Protection des captages (Piton et Grands Fourchons)

Nota: la procédure a été engagée depuis mars 1992

2 Traitement des eaux (neutralisation/stérilisation)

Nota: L'adjudication des travaux utiles devrait avoir lieu en novembre 1992.

3 Alimentation des Hayottes par surpression

Nota: L'installation du surpresseur est prévue lors des travaux de neutralisation.

4 Alimentation du Petit Paris

Nota: Elle sera réalisée également en même temps que la neutralisation.

5 Modification du règlement des eaux (et compteurs)

Il s'agit d'étendre la compétence de la commune jusqu'aux compteurs (inclus). La commune deviendrait donc responsable des travaux et de l'entretien de la vanne d'ouverture/fermeture des maisons, de la conduite allant au compteur et du compteur. La commune fournirait et serait propriétaire du compteur, lequel serait loué. Toutes les réparations jusqu'au compteur et l'entretien seraient alors à la charge de la commune.

Nota: La Commission des eaux est chargée de réfléchir à ce dossier. Si la proposition sommairement expliquée ci-dessus était adoptée, la mise en oeuvre serait progressive, rue par rue, eu égard à la charge financière pour la commune que cette mesure entraînerait, au départ (à suivre).

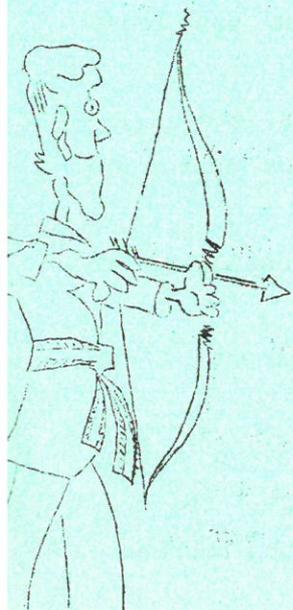
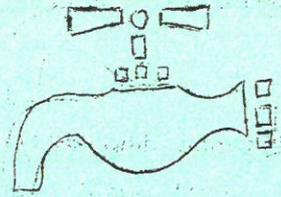
6 Fontaines

Les 3 fontaines alimentées par les réservoirs devront être équipées d'un système de robinet poussoir (mais problème du gel). Les points d'eau non équipés de compteurs (préau de l'école, atelier de la Mairie, etc ...) sont à équiper de compteurs.

Le débit de la chasse d'eau automatique de la rue Général Paradis est à surveiller. La chasse d'eau automatique des WC du Foyer Rural est à remplacer (cela a été réalisé en octobre) afin de ne pas gaspiller l'eau traitée et stérilisée)

7 Rénovation du réseau existant

A plus longue échéance, la conduite de Ø 200 est à poursuivre depuis le carrefour de l'Eglise en direction de Bellevue,



puis les conduites des rues de la Côte, de l'Eglise, de la Libération, de la Gare, des Vosges (en partie), etc ... seraient à remplacer par du plastique.

### 8 Surveillance des installations

A moyen terme (3 à 5 ans) un système de télé-surveillance depuis la Mairie est à envisager pour le fonctionnement du traitement, le remplissage des réservoirs, le fonctionnement du surpresseur, les volumes mis en distribution.

### \*\* Conseil Municipal Junior \*\*

Le nouveau Conseil Municipal des Jeunes était réuni le samedi 10 octobre à 14 heures à la Mairie. Sur invitation du Maire sortant, Stéphanie PETTOVEL, les nouveaux Conseillers ont été installés dans leur fonction et la présidence a été passée à Damien CLAIR, doyen d'âge, pour l'élection du Maire Junior.

Au 3<sup>o</sup> tour de scrutin, a été élu Maire Junior: Sébastien MICHEL.

Sous la présidence du nouveau Maire, le Conseil a décidé de créer 2 postes d'adjoints.

Au 3<sup>o</sup> tour de scrutin et au bénéfice de l'âge a été élu Premier Adjoint Junior: Christophe MANGEOL.

Egalement au 3<sup>o</sup> tour de scrutin et également au bénéfice de l'âge a été élu Deuxième Adjoint Junior: Damien CLAIR.

Toutes nos félicitations.

### \*\* RAPPELS ... \*\*

Il n'est pas superflu, hélas, de rappeler quelques notions pourtant élémentaires et qui sont perdues de vue par nombre d'habitants:

-Respectez la nature, elle appartient toujours à quelqu'un et fait la joie de tous.

-Respectez le travail des agriculteurs, ne traversez pas leurs récoltes.

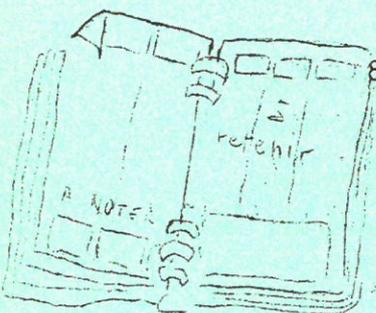
-Respectez les propriétés privées (prés, champs, parcs, etc ...)

Vous n'êtes pas chez vous et ne faites pas chez les autres ce que vous ne voudriez pas chez vous.

-Ne laissez pas de traces de votre passage: ni plastiques, ni papier, ni bouteilles, ni boîtes, ...

-Ne faites pas de feu n'importe où et n'importe comment. C'est réglementé? Ne jetez pas de mégots.

-N'oubliez pas en hiver de dégager trottoir et caniveau devant chez vous. Dégagement de la neige, sablage, salage, etc ... relèvent de votre responsabilité ... laquelle peut être recherchée



par les assurances en cas d'accident ... De plus, toute l'année, le balayage et le nettoyage du trottoir devant chez vous vous incombent. Ne l'oubliez pas non plus!

-Le bruit, notamment la nuit, perturbe le sommeil. Alors évitez d'en faire ... ensez aux autres! Il y en a qui travaillent la nuit et dorment le jour ... Merci d'y songer aussi! Inutile de faire ronfler le moteur de votre automobile et de claquer les portes. Ca sert à quoi? Quant aux mobylettes au pot d'échappement percé ... vous savez aussi que c'est interdit. Alors pourquoi la mobylette de votre enfant n'est-elle pas réparée? ...

-Hors de votre propriété, vos animaux domestiques ne doivent pas divaguer.

LA LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE.

**\*\* OPERATION BRIOCHES \*\***

3 111 "Brioche de l'Amitié" ont été vendues dans notre canton les 10 et 11 octobre derniers, le produit de cette vente se chiffrent à 86 326,90 Frs.

Les bénéfices de cette action de solidarité, environ 60 000 Frs pour notre canton, sont versés directement au remboursement de l'I.M.E. Jean L'Hôte de LUNEVILLE.

**\*\* ON NOUS PRIE DE FAIRE PART \*\***

Association Familiale:

Le Président de l'Association remercie sincèrement les habitants qui ont réservé un excellent accueil aux vendeurs des brioches de l'Amitié le 11 octobre. Merci également aux bénévoles qui ont assuré cette vente.

E.P.

**\*\* DICTONS DU MOIS \*\***

A la Toussaint  
Le froid revin.

Pèssè lè Saint-Kyeument  
N'seume pu d'freument.

Bel aûtomne  
Manre prîntemps.

Von d'Rôvon  
I vè couèri lè pio è choua.

Bé venrdi  
Dieumanche muhi.

A la Toussaint,  
Le froid revient.

Passée la Saint-Clément,  
Ne sème plus de froment.

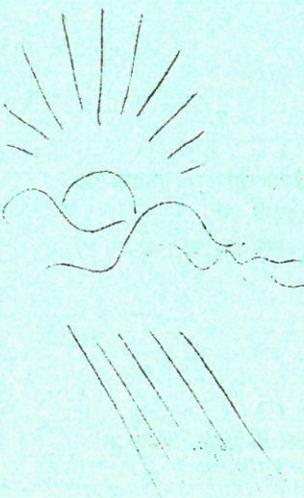
Bel automne,  
Sale printemps.

Vent de Raon,  
Il va chercher la pluie à cheval.

Beau vendredi,  
Dimanche moisi.



BRAVO  
et  
MERC!



## LA NAISSANCE DE LA COMMUNE DE THIAVILLE

---

La Commune de Thiaville a été créée en 1789, l'Assemblée Nationale Constituante ayant décidé une nouvelle division de la France en départements, districts, cantons et communes.

### LA SITUATION EN 1789.

Trois Communautés : Thiaville, Fagnoux et La Chapelle se partagent " le finage de Thiaville " qui occupe la rive gauche de la Meurthe. Elles forment une paroisse annexe de Deneuvre avec un vicaire résidant à la Chapelle où se trouvent l'église et le cimetière.

### LEUR POPULATION.

En 1789, les cahiers de Doléances indiquent pour Thiaville 70 feux, La Chapelle 42 feux et Fagnoux 11 feux.

### LEUR SUPERFICIE.

Thiaville aurait une superficie d'environ 280 ha, Fagnoux 220 ha et La Chapelle 950 ha ( dont 750 ha de forêts ).

### LEURS LIMITES.

Ce sont celles de Fagnoux qui délimitent Thiaville et La Chapelle, malheureusement aucun plan n'existe aux archives départementales et Nationales.

Il faut donc interroger d'autres documents :

La section D du cadastre de Thiaville est la section de Fagnoux.

En 1737, une déclaration de terrains indique : " devant la Côte autrement dit à Fagnouset ".

En 1815, Antoine Ruyer Garde Forestier victime d'une agression " est ramené à sa maison forestière derrière la côte de Fagnouset ".

Le moulin ( le café actuel ) est le moulin de Fagnouset.

Des lieux dits de l'ancien cadastre de La Chapelle : Sur Fagnouset, la Basse de Fagnoux, à l'Equart, la Corvée de Fagnoux.

Le procès verbal des dégâts de l'orage de grêle du 9 août 1741 donne quelques indications : " ils se sont transportés sur le finage dudit lieu de La Chapelle ou étant parvenus au canton appelé la Salade joindant les grains du village de Fagnon ".

Le pied terrier d'une partie des héritages dépendant et appartenant au couvent des Carmes de Baccarat : " Un champ lieu dit à la fin du Chenot, les champs de Fagnoux d'une part..... ".

On arrive ainsi à esquisser la carte des trois Communautés mais qui a fixé ces limites ? A quelle époque ? Aucune réponse possible.

### LEUR SITUATION FISCALE

D'après le Pied terrier de 1605 :

" La Chapelle et Fagnoux "

Les habitants et domiciliés des dits villages doivent pareilles rentes à Monseigneur que ceux des autres villages s'y devant déclarés hormis que le laboureur ne doit aucune rente en argent ".

Par contre à Thiaville " les laboureurs doivent 12 quarterons seigle et autant avoine et en outre pour chacun résal deux gros d'argent à raison de chaque quarteron un blanc ".

( 1 résal = 8 quarterons - 1 franc = 2 gros 1 gros = 4 blancs )

### LEUR ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Elles ont des édiles només par le représentant de l'Evêque de Metz le jour des Plaid annaux de la Mairie de Bertrichamps dont elles font partie le premier jeudy d'après les Grands Roys ".

" Plaid annaux de la Mairie de Bertrichamps  
du 8 janvier 1789

Création des officiers  
à Thiaville

La Communauté de Thiaville nous a présenté pour Maire la personne de Jean Claude PARADIS Continué.

Pour Greffier celle de Xtophe Bourguignon

Pour Sergent celle de Joseph Laurent

Pour Grand Bangardi Dominique Béjot, Sébastien Laurent.

Pour Garde des Cabarets, hayes vives, fontaines, troupeau à part et clôtures d'héritages :

Nicolas Huguenin, Jean Michel Ferry, Nicolas Pierrat.

Pour appréciateurs : Antoine Curin, Sébastien Léger.

Les trois Communautés forment avec Bertrichamps et Humbépaire la Mairie et Justice de Bertrichamps dont elles dépendaient judiciairement jusqu'en 1776 et à partir de cette date elles relèveront de la prévôté de Baccarat.

Au point de vue forêts, les Fourasses sont administrées par la Gruerie de Baccarat et les Forêts où les trois Communautés ont des droits d'usage par celle de Rambervillers. La coupe affouagère est commune aux trois.

Thiaville a une école tenue l'hiver par le " sous-maître qui habite à l'école de La Chapelle dirigée par le régent d'école. Où vont les enfants de Fagnoux ?

#### LEUR MENTALITE POLITIQUE.

Les cahiers de doléances sont totalement différents. La Chapelle et Fagnoux qui a adopté celui de La Chapelle à un article en moins ont rédigé un cahier copieux ( 16 et 15 articles ) bien détaillé et nettement revendicatif Thiaville s'est contenté de six articles généraux et très modérés. Cette différence peut provenir de la différence au point de vue social entre Thiaville et La Chapelle.

En 1755, Thiaville a 16 laboureurs et 28 manoeuvres, La Chapelle 27 manoeuvres pour 5 laboureurs ( est laboureur celui qui a un attelage ). A La Chapelle la rue de la Côte actuelle était autrefois le chemin des Baraques.

Telle est la situation au moment de la création des Communes.

#### LA FORMATION TERRITORIALE DES COMMUNES.

Les Décrets organisant la division administrative accordent aux Communautés de plus de 40 feux le droit d'avoir une Municipalité séparée.

La Chapelle et Thiaville peuvent devenir Communes mais Fagnoux doit se réunir à l'une des deux.

Des facteurs penchent pour Thiaville. Fagnoux est partagé par le chemin de Raon à Ste Barbe en deux parties inégales : 162 ha côté Thiaville, 58 ha côté La Chapelle et seule la partie touchant Thiaville a des maisons. La liaison routière est nettement meilleure avec le chemin de Raon vers Thiaville alors que La Chapelle n'est reliée à Fagnoux que par une servitude.

Sentimentalement Fagnoux est plus proche de La Chapelle.

Finalement les trois Communautés optent pour un compromis : Fagnoux sera partagé entre les deux Communes et le chemin de Raon servira de ligne de démarcation et en 1791 la situation se présente ainsi :

Thiaville 75 feux 370 personnes

La Chapelle 45 feux 217 personnes

Fagnoux hameau 9 feux 34 personnes

La Cense des Grands Feins 1 ménage 9 personnes

Deux Censes du Prey Marcot 9 personnes

Deux Censes de dessous le Prey Marcot 11 personnes

Thiaville a donc 422 habitants et La Chapelle 217. On arrive à la règle de partage des recettes et dépenses communes : 1/3 La Chapelle, 2/3 Thiaville qui ne disparaîtra qu'avec la construction de l'église de Thiaville et le partage des forêts ( 1781 ), les deux Communes totalement indépendantes et ne vivant pas toujours en bonne intelligence loin s'en faut.

Cette séparation fut d'autant mieux acceptée qu'elle n'était pas totale. Les deux nouvelles Communes avaient toujours en commun l'église et le cimetière, les forêts avec la coupe affouagère commune. Les pâtis, les droits d'usage dans les forêts domaniales, des relations financières.

Comment se sont déroulées les opérations ? La solution a-t-elle été proposée par une ou les trois Communautés ? Les Communautés ont-elles été assemblées ou s'en est-on remis aux Assemblées municipales élues ?

Un commissaire du gouvernement est-il intervenu ? Faute d'archives, il est impossible de répondre.

Par contre, aucune réaction défavorable comme le montre le rapport du Directeur du District de Lunéville du 25 septembre 1790 :

" Depuis plus d'un mois les Municipalités ont été requises de présenter les rectifications qu'elles croiraient utiles; ainsi nous supposons que celles qui ont gardé le silence adoptent la démarcation provisoire qui a été faite par l'Assemblée nationale.

Le canton de Baccarat est composé de neuf Municipalités dont aucune n'a réclamé au sujet de son arrondissement en réponses aux questions.

Et si l'opération se déroulait actuellement, en serait-il de même ?

---